



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 16

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 21 mars 2024 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints, Michel D'AMORE, Aurélie GUILHEM, Sandrine HELES, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Rémi SCHAEDGEN, Virginie TOTH, Pierre WAGNER, Jean-Paul WEBER, *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Claire DANDA, Joëlle FRIEDRICH, Laurent SACCHET, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 14/03/2024 – Affichée le 14/03/2024

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Compte Financier Unique 2023 (Commune et Lotissement),
2. Affectation des Résultats 2023,
3. Budget Primitif 2024,
4. Vote des taux d'imposition 2024,
5. Attribution Subventions de Fonctionnement 2024,
6. Fixation montant amendes forfaitaires de Police,
7. Programme des travaux d'investissement 2024 – Demande de subventions,
8. Plan Local d'Urbanisme – Lancement de la procédure de modification,
9. Dossier Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables (ZAENR),
10. Vente de parcelles de terrain à bâtir (désaffectation et déclassement du Domaine Public),
11. Vente d'un immeuble communal,
12. Demande d'achat d'un terrain communal par un tiers qui le loue,
13. Bail à ferme,
14. Personnel communal – Mesures diverses,
15. Rythme Scolaire : semaine à 4 jours,
16. Convention de partenariat Bibliothèque (Département de la Moselle/Commune),
17. Renouvellement convention fourrière automobile,
18. Groupement de commande pour transport scolaire,
19. Ouverture à toutes propositions.
20. Ouverture à toutes propositions.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18/01/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024.

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE (COMMUNE ET LOTISSEMENT LES ARBRISSEAUX II) – ANNEE 2023

Le Conseil Municipal vote les Comptes Financiers Uniques (Budget Général et Budget Annexe Lotissement les Arbrisseaux II) présentés par le 1^{er} Adjoint, le Maire ne prenant pas part au vote ;

Les balances générales laissent apparaître les résultats suivants :

a) Budget Général :	Excédent de Fonctionnement de	1 352 987,98 €
	Excédent d'Investissement de	478 679,43 €
b) Budget Lotissement :	Excédent de Fonctionnement de ...	0,00 €
Soldé	Déficit d'Investissement de	0,00 €

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal affecte les résultats de l'Exercice 2023 tels qu'ils apparaissent au Compte Financier Unique.

4. BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2024 qui s'établit comme suit :

- <u>Section de Fonctionnement</u> :	
Dépense & Recettes équilibrées à la somme de'	3 155 679,00 €
- <u>Section d'Investissement</u> :	
Dépense & Recettes équilibrées à la somme de'	6 950 146,00 €

Les opérations ci-après sont inscrites au Budget. Elles ont reçu un commencement d'exécution ou seront réalisées en 2024 :

- Aménagement et extension de la Mairie
- Aménagement du Complexe Sportif (bâtiment et stade)
- Végétalisation de la cour du groupe scolaire
- Travaux de signalisation routière
- Installation d'un colombarium au cimetière
- Rénovation du réseau d'éclairage public
- Gros entretien des bâtiments communaux
- Travaux divers de voirie

Les demandes de subventions ont été sollicitées auprès des différents organismes financiers.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de hausse sur les taxes locales. Les taux suivants sont ainsi maintenus :

- Taxe Foncier Bâti.....	25,21 %
- Taxe Foncier non Bâti.....	43,22 %
- Taxe d'Habitation.....	8,94 %

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

a) Centre Communal d'Action Sociale : 6 000 €.

b) Associations Locales (Fonctionnement) :

- **8 500 €** à l'Entente BURE BOULANGE Football
- **6 800 €** au Handball Club
- **1 700 €** au Club de Karaté Arts Martiaux
- **1 500 €** au Cercle des Anciens de BURE (Section du Cercle Arts et Loisirs),
- **1 100 €** au Cercle Arts et Loisirs de TRESSANGE
- **700 €** à l'Échiquier TRESSANGEAIS
- **600 €** au Cyclotourisme
- **500 €** à la Chorale Saint Charles
- **500 €** au Club de Volley Ball
- **300 €** au Moto Cross du Pays-Haut
- **300 €** à l'Amicale des Anciens Combattants
- **300 €** à l'Association SOS Animaux
- **300 €** à l'Association « Les Belles du Pays Haut »

c) Associations Locales (Hors Fonctionnement) :

- 1 200 € à l'Entente BURE BOULANGE Football au titre du traçage et de l'entretien des stades
- 250 € à l'Entente BURE BOULANGE Football en remboursement de frais à la charge de la Commune

d) Autres Associations :

- 400 € à l'Association « Verre J'espère »
- 316 € à l'Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine (AMOMFERLOR) (Convention)
- 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BOULANGE
- 300 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'OTTANGE
- 150 € à l'Association des Donneurs de Sang du Haut Plateau

e) Autres Subventions au titre des activités scolaires et périscolaires :

- 5 260 € à l'Association des Parents d'Elèves « Les Enfants d'Abord » (20 € x 263 élèves)
- 1 900 € au Foyer Socio-Educatif du Collège d'AUMETZ (20 € x 95 élèves)

7. PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

Afin de permettre une urbanisation future sur la Commune, le Conseil Municipal décide de prescrire une modification de droit commun n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme et autorise le Maire à engager la procédure.

8. ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal décide d'arrêter l'identification de zones d'accélération telles que présentées. Le Maire précise, qu'à la suite de la concertation locale, aucun avis défavorable n'a été signifié. Il précise également que ces zones ont été identifiées comme potentiels de développement d'Energies Renouvelable à titre incitatif et non coercitif.

9. VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX – DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC - VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la vente des biens suivants :

- Immeuble au 4 rue Alain GERBAULT à TRESSANGE (à l'offre la plus avantageuse)
- Délaissés de terrains, non constructibles, loués à l'arrière de 2 habitations sises rue de l'Eglise à TRESSANGE.

Il procède également au déclassement et à la désaffectation, du domaine public en domaine privé, de 2 délaissés, qui ont déjà fait l'objet d'une vente, rue Claude KOGAN à BURE.

10. DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR UN TIERS QUI LE LOUE

Après avoir examiné la demande d'acquisition, par le tiers qui le loue, du terrain communal sur lequel est implanté un pylône ATC France, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette requête.

11. BAIL A FERME – REGULARISATION

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation, pour une période rétroactive de 5 ans, de la location de parcelles de terres agricoles appartenant à la Commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail à ferme correspondant.

12. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Le Conseil Municipal accepte plusieurs mesures relatives à des mouvements divers de création et suppression de poste dans le personnel communal, ainsi qu'une modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Moselle, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au personnel communal dans les conditions fixées par les textes réglementaires.

13. RYTHME SCOLAIRE – DEROGATION DE LA SEMAINE A 4 JOURS

La dérogation dont bénéficie la Commune pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours étant arrivée à échéance, le Conseil Municipal, après avis favorable du Conseil d'Ecole, émet un avis favorable à la reconduction de cette mesure, pour une durée de 3 ans.

14. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec le Département la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique.

15. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention qu'il a souscrite avec le Garage HISSEL, portant délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

16. GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PORTES DE FRANCE – THIONVILLE

Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune aux groupements de commandes auxquels elle n'adhérerait pas, pilotés par la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville. Il autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

17. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Travaux extension-aménagement mairie : recevabilité du lot carrelage
- Limite des possibilités d'accueil au centre aéré

Séance levée à 21h00

Prochaine séance du Conseil Municipal programmée 2^{ème} quinzaine de mai – 18h30

TRESSANGE, le 27 mars 2024

Le Maire,



Denis SCHITZ

